



Chers parents,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire de l'APEL du Collège St Joseph de Navarin qui se tiendra le **jeudi 27 janvier à 18h**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Mise à jour des nouveaux statuts
- ⇒ Election des membres au conseil d'administration de l'APEL

Lors de la précédente assemblée générale, le manque de candidats au poste de président, secrétaire et trésorier n'a pas permis de réaliser des élections et donc d'établir un bureau pour permettre le fonctionnement de l'APEL. Celle-ci est donc mise en sommeil jusqu'à l'élection d'un CA et d'un bureau.

L'APEL, c'est l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre. C'est une association à but non lucratif (loi de 1901) qui est composée de tous les parents adhérents de l'établissement.

L'APEL Saint Joseph de Navarin est votre porte-parole au sein de l'établissement :

- Par son bureau (élu au cours de l'assemblée générale des parents d'élèves),
- Par des parents correspondants au sein de chaque classe du collège,
- Par des parents actifs et dynamiques qui proposent et animent des temps forts et de nombreuses activités tout au long de l'année.

L'APEL Saint Joseph de Navarin est au service des familles :

- Elle organise l'accueil des nouveaux parents,
- Elle est attentive aux difficultés que peuvent rencontrer les parents.

L'APEL Saint Joseph de Navarin participe à la vie de l'établissement :

- En organisant des actions (Marché de Noël, galettes des rois, loto quine, etc...) afin d'aider le collège à financer des projets ou des sorties scolaires.
- En participant aux temps forts (Portes-ouvertes, soirée théâtre, soirée Zumba, etc...).

L'APEL Saint Joseph de Navarin invite chacun de vous à être acteur – et non pas seulement spectateur dans la vie de ses enfants.

- En participant à l'assemblée générale du jeudi 27 janvier à 18h,
- En vous portant candidat pour rentrer au bureau (Etant donné que leurs enfants ne sont plus scolarisés au collège, des parents nous quittent cette année ; donc, de nouvelles élections doivent avoir lieu au poste de président, secrétaire et trésorier)
- En donnant de votre temps si vous pouvez (3 à 4 réunions sur l'année maximum).

Cordialement.

M.SOMMERARD.
Président APEL ST Joseph.